



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	19
Date de la convocation :	16 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 20 MARS 2026  
2026 / 15**

L'an deux mil vingt-six et le vingt du mois de mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BEN Fabien, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GREMY Annick, Mme GUERBER Karine, M. KASLANI Mohammed, M. LAMPS Arnaud, M. LARGE Eric, M. LAURENT Thierry, M. LORIN Christian, Mme MOLARD Cindy, M. PASQUIER Olivier, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent, Mme ROUX Cécile, Mme SANJUAN Catherine.

Excusées : Mmes MOLARD CHEVALIER Lydie (procuration donnée à Mme MOLARD Cindy) et CAZABON Laurence (procuration donnée à Mme SAN JUAN Catherine).

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

Mme le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122 -2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire maximum.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE à 5 le nombre des adjoints au maire.**

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,  
Annick GRÉMY